

Rapport d'étape annuel sur le Programme d'accessibilité

Préparé en février 2024

Le présent rapport d'étape annuel présente le bilan annuel pour 2023 sur l'état d'avancement des mesures prises pour améliorer l'accessibilité. Il a pour but de témoigner de nos progrès et de faire connaître nos initiatives au public.

Pour demander ce rapport d'étape annuel dans un autre format, veuillez envoyer un message à l'adresse suivante :

Courriel : accessibility@ontarionorthland.ca

Numéro de téléphone sans frais : 1-800-363-7512, poste 0

Une fois votre demande reçue, notre équipe communiquera avec vous pour vous fournir des renseignements supplémentaires sur le moment où vous pouvez vous attendre à recevoir une réponse, en fonction du document et du format que vous demandez.

Déclaration d'engagement

Ontario Northland s'engage à traiter toutes les personnes d'une façon qui respecte leur dignité et leur indépendance. Nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. Nous sommes résolu à répondre aux besoins des personnes handicapées promptement et de manière à prévenir et à éliminer les obstacles à l'accessibilité, et ce, en respectant les exigences au chapitre de l'accessibilité énoncée dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Objectif

Chaque année, nous produisons un rapport d'étape sur le Programme d'accessibilité en vue de faire le point sur le Programme même et les politiques d'accessibilité. Le présent rapport d'étape fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie correspondante, y compris pour ce qui est des mesures prises conformément à la réglementation applicable (Règlement de l'Ontario 191/11, Normes d'accessibilité intégrées, pris en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, L.O. 2005, chap. 11).

Formation

Ontario Northland offre à tous ses employés une formation sur l'accessibilité, qui comprend la formation sur la LAPHO, sur les droits de la personne et sur le transport. Ces modules de formation comprennent un test et sont offerts à tous les nouveaux employés lors de la séance d'orientation (une telle séance a lieu au moins une fois par mois); une formation d'appoint est également offerte, au besoin.

Information et communications

À l'heure actuelle, les sites Web, les processus de rétroaction de même que les comptes de médias sociaux et leur contenu sont tous conformes aux exigences applicables. En 2023, nous avons procédé à

une refonte de notre site Web. Notre nouveau site Web est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (niveau AA). Nous avons eu l'occasion de recevoir des commentaires sur le site Web de la part de deux membres de notre Comité consultatif de l'accessibilité, qui ont mis à l'essai les lecteurs d'écran de même que le système de réservation et la billetterie. Notre objectif est de créer un site Web plus convivial et plus accessible pour nos clients.

Emploi

Ontario Northland se conforme à son Programme d'accessibilité pluriannuel en ce qui concerne l'annonce des emplois offerts et l'application de mesures d'adaptation pour les personnes handicapées tout au long du processus de recrutement, y compris pendant les entrevues. Nous vérifions si des mesures d'adaptation sont requises et nous prenons celles qui conviennent dans le contexte des pratiques de retour au travail, de la gestion du rendement, du perfectionnement professionnel et des processus de redéploiement. De même, les obstacles à l'accessibilité figurent sur les listes de contrôle qu'utilise le Comité de santé et de sécurité en milieu de travail lors des vérifications des lieux de travail.

Réalisations en 2023

Voici quelques-uns des principaux faits saillants pour 2023 :

- Nous avons embauché une personne pour occuper le poste de spécialiste de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'accessibilité. Grâce à ce poste, Ontario Northland pourra renforcer son engagement auprès des passagers handicapés, accorder toute l'attention due à l'amélioration de l'accessibilité et dévouer davantage d'efforts à l'élaboration et à la tenue à jour du Programme d'accessibilité pluriannuel.
- Nous avons terminé et approuvé la version provisoire du Programme d'accessibilité pluriannuel pour 2023-2027.
- Nous avons terminé la vérification complète en fonction des WCAG 2.0 ainsi qu'une mise à jour de toutes les pages et fonctionnalités du site www.ontarionorthland.ca/fr, le tout dans le cadre des démarches d'amélioration du site.
- Nous avons commandé deux nouveaux autobus, qui offriront un espace supplémentaire dans la première rangée, du côté du conducteur, pour accueillir un animal d'assistance, tout en laissant suffisamment d'espace pour les jambes du passager.
- On a donné au personnel des Services voyageurs de l'information à propos de la politique d'Ontario Northland sur les chiens-guides et les animaux d'assistance.

Prévu pour 2024

- Nous poursuivrons la mise en œuvre du Programme d'accessibilité pluriannuel pour 2023-2027.
- Nous mènerons des démarches de recrutement pour le Comité consultatif de l'accessibilité.
- Nous examinerons nos politiques sur l'accessibilité.
- Nous animerons la réunion publique sur l'accessibilité d'Ontario Northland et recueillerons les commentaires des membres de la communauté.
- Nous mettrons à jour les annonces préalables au départ et d'arrivée à destination du train de passagers Polar Bear Express de manière à ce qu'elles soient automatisées et accessibles visuellement.

- Nous commencerons à donner suite aux conclusions des vérifications sans obstacle réalisées dans les installations d'Ontario Northland.

Pour en savoir plus

Pour de plus amples renseignements sur le Programme d'accessibilité d'Ontario Northland, veuillez communiquer avec nous :

- Téléphone : 1-800-363-7512, poste 0
- Courriel : accessibility@ontarionorthland.ca

Pour demander ce programme dans un autre format, veuillez envoyer un message à l'adresse accessibility@ontarionorthland.ca.